

RCS : NICE Code greffe : 0605

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 01408 Numéro SIREN : 803 263 987 Nom ou dénomination : 3BK

Ce dépôt a été enregistré le 15/10/2019 sous le numéro de dépôt 12987

12987
8

3BK

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
au capital de 10.000 €
Siège Social : 5, rue Emmanuel Philibert
06300 NICE

RCS NICE B 803 263 987
--

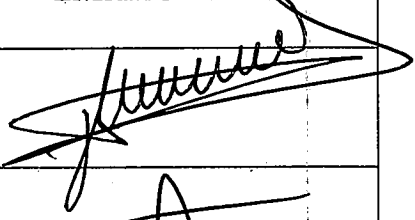
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 28 DECEMBRE 2018 A 9 H 00

SUR LES COMPTES CLOS LE 30 JUIN 2018

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT
ET LE VINGT-HUIT DECEMBRE A NEUF HEURES

Les associés se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la gérance.

SONT PRESENTS OU REPRESENTES

NOMS	NOMBRE DE PARTS	EMARGEMENT
Alexandre FOGELMANN	51	
Karine FORET	49	
TOTAL	100	Parts de 100 € chacune

Total égal au nombre de parts composant le capital social.

Etant précisé que ce tableau tient lieu de feuille de présence.

R
KF

SUMMARY

Monsieur Alexandre FOGELMANN, gérant de la Société préside la séance et met à la disposition de l'Assemblée :

- ✓ Le rapport de gestion de la gérance
- ✓ L'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30 JUIN 2018
- ✓ Le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223.19 du Code de Commerce
- ✓ Le texte des projets de résolutions

Le Gérant rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'Ordre du Jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- ✓ Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 30 JUIN 2018
- ✓ Quitus à la gérance
- ✓ Affectation du résultat
- ✓ Rémunération de la gérance
- ✓ Conventions visées à l'article L.223.19 du Code de Commerce
- ✓ Pouvoirs

Le Gérant donne ensuite lecture du Rapport de la Gérance, commente les comptes clos le 30 JUIN 2018 et répond aux différentes questions qui lui sont posées.

Personne ne demandant plus la parole, le Gérant met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'Ordre du Jour.

RF
KF

R E S O L U T I O N S

R E S O L U T I O N S

PREMIERE RESOLUTION

EXAMEN ET APPROBATION DES COMPTES ANNUELS

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du Rapport de Gestion de la Gérance sur l'activité de la Société et les comptes annuels de l'exercice clos le 30 JUIN 2018, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30 JUIN 2018, lesquels font apparaître un BENEFICE de 14.299 €.

UNANIMITE

DEUXIEME RESOLUTION

QUITUS A LA GERANCE

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la Gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

UNANIMITE

TROISIEME RESOLUTION

AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 30 JUIN 2018 soit un BENEFICE de 14.299 € comme suit :

. Aux Autres Réserves	14.000 €
. Au Report à Nouveau	<u>299 €</u>
	14.299 €

Pour répondre aux dispositions de l'article 243 Bis du CGI, l'Assemblée Générale rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividende au cours des trois exercices précédents.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du CGI, l'Assemblée Générale précise que le montant global des dépenses et charges non déductibles du résultat fiscal s'est élevé à 3.080 €.

UNANIMITE

QUATRIEME RESOLUTION

REMUNERATION DE LA GERANCE

L'Assemblée Générale approuve la rémunération versée à la gérance au cours de l'exercice clos le 30 JUIN 2018 soit la somme de 31.500 €. Elle approuve également la prise en charge par la société des cotisations sociales obligatoires du gérant pour un montant de 10.509 € et la somme de 2.753 € au titre des cotisations Loi Madelin.

UNANIMITE

AF
KF

CINQUIEME RESOLUTION

CINQUIEME RESOLUTION
CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.223.19 DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le Rapport Spécial établi conformément aux dispositions de l'article L.223.19 du Code de Commerce déclare l'approuver purement et simplement.

UNANIMITE

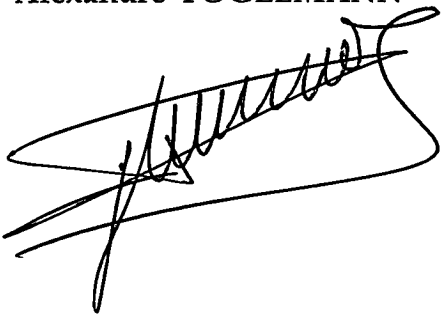
SIXIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original des présentes aux fins d'accomplir les formalités requises par ce qui précède.

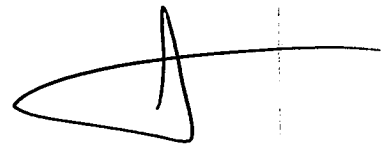
UNANIMITE

PLUS RIEN N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR, LA SEANCE EST LEVEE.

Alexandre FOGELMANN



Karine FORET



3BK

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

au capital de 10.000 €

Siège Social : 5, rue Emmanuel Philibert

06300 NICE

RCS NICE B 803 263 987

--

**TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 28 DECEMBRE 2018 A 9 H 00**

SUR LES COMPTES CLOS LE 30 JUIN 2018

PREMIERE RESOLUTION

EXAMEN ET APPROBATION DES COMPTES ANNUELS

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du Rapport de Gestion de la Gérance sur l'activité de la Société et les comptes annuels de l'exercice clos le 30 JUIN 2018, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30 JUIN 2018, lesquels font apparaître un BÉNÉFICE de 14.299 €.

DEUXIEME RESOLUTION

QUITUS A LA GERANCE

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la Gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

TROISIEME RESOLUTION

AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 30 JUIN 2018 soit un BÉNÉFICE de 14.299 € comme suit :

. Aux Autres Réserves	14.000 €
. Au Report à Nouveau	<u>299 €</u>
	14.299 €

Pour répondre aux dispositions de l'article 243 Bis du CGI, l'Assemblée Générale rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividende au cours des trois exercices précédents.

MR

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du CGI, l'Assemblée Générale précise que le montant global des dépenses et charges non déductibles du résultat fiscal s'est élevé à 3.080 €.

QUATRIEME RESOLUTION
REMUNERATION DE LA GERANCE

L'Assemblée Générale approuve la rémunération versée à la gérance au cours de l'exercice clos le 30 JUIN 2018 soit la somme de 31.500 €. Elle approuve également la prise en charge par la société des cotisations sociales obligatoires du gérant pour un montant de 10.509 € et la somme de 2.753 € au titre des cotisations Loi Madelin.

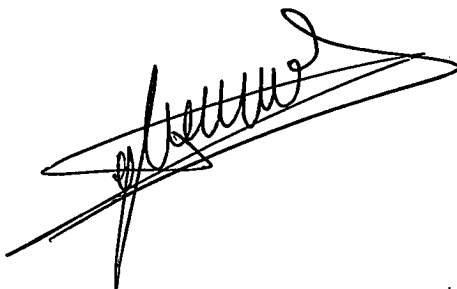
CINQUIEME RESOLUTION
CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.223.19 DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le Rapport Spécial établi conformément aux dispositions de l'article L.223.19 du Code de Commerce déclare l'approuver purement et simplement.

SIXIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original des présentes aux fins d'accomplir les formalités requises par ce qui précède.

Le gérant,
Alexandre FOGELMANN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alexandre Fogelmann', is written over a large, stylized, elongated oval shape that serves as a signature line or stamp.

Désignation de l'entreprise	SARL 3BK		Néant ☐ *
Adresse de l'entreprise	5 RUE EMMANUEL PHILIBERT	06300 NICE	
Numéro SIRET *	8 0 3 2 6 3 9 8 7 0 0 0 2 3		
Durée de l'exercice en nombre de mois *	1 2	Durée de l'exercice précédent *	1 2

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				3 0 0 6 2 0 1 8	3 0 0 6 2 0 1 7
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016	90 000	92 907
	Immobilisations corporelles *	028	030	90 470	107 962
	Immobilisations financières * (1)	040	042	4 500	4 500
Total I (5)		044	048	184 970	205 370
STOCKS ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	810	1 057
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)	068	070	1 786	
	Clients et comptes rattachés *				
	Autres * (3)	072	074	13 497	5 244
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	10 037	55 094
	Charges constatées d'avance *	092	094	7 150	9 673
	Total II	096	098	33 280	71 068
Total général (I+II)		110	112	218 250	276 438

				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
PASSIF					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		10 000	10 000
	Ecarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126		1 000	1 000
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131	132	36 000	6 000
	Report à nouveau	134		738	837
	Résultat de l'exercice	136		14 299	29 900
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142		62 036	47 738
	Provisions pour risques et charges	154			10 000
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		74 655	100 670
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		14 488	12 844
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	172	67 071	105 186
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176		156 214	218 700
Total général (I + II + III)		180		218 250	276 438
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	1 346
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

②

COMPTES DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2018

Page 4

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SARL 3BK

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 13 00 6 2018

Néant *
Exercice N-1 clos le 13 00 6 2017

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHARGES D'EXPLOITATION

PRODUITS ET CHARGES DIVERS

Régularisations

Déductions

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

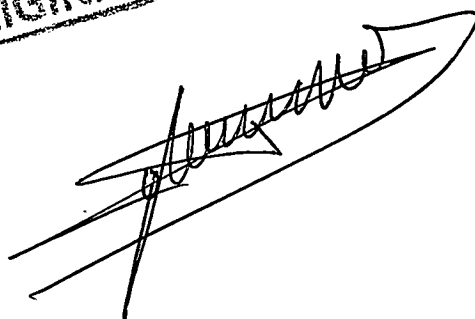
Ventes de marchandises *		209	210		
Production vendue	biens	215	214	342 290	356 561
	services *	217	218	10 051	
Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
Production immobilisée *			224		
Subventions d'exploitation reçues			226		
Autres produits			230	23 058	21 841
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	375 399	378 402
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	(476)	(403)
Variation de stock (marchandises) *			236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	91 876	95 015
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240	247	(10)
Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier 663)			242	102 159	99 349
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 1 050)			244	8 213	5 068
Rémunérations du personnel *			250	104 766	87 907
Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	25 475	17 951
Dotations aux amortissements *			254	21 746	25 539
Dotations aux provisions			256		10 000
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	262	393	255
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
Total des charges d'exploitation (II)			264	354 400	340 671
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	20 999	37 730
Produits financiers (III)			280		
Produits exceptionnels (IV)			290	48	
Charges financières (V)			294	2 716	1 924
Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347	300	1 500	70
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348			
Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	2 533	5 836
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)			310	14 299	29 900
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	14 299	314
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316		
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
Provisions non déductibles *			322		
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324	4 868	
Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247		330	3 080	
		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensés de réintégration)		249	251		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		
Déductions	Entreprise nouvelles (44, septies)	986	987	138	342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)	981	989	990	
	Divers ZFA (44 quaterdecies)	345	344		
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"	655	346		5 361
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			352	16 886	354
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)			356		
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			370	16 886	372

SARL 3BK
5 RUE EMMANUEL PHILIBERT

06300 NICE

ANNEXE DU 01/07/2017 AU 30/06/2018

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke, positioned below the stamp.

SA SOGETEC

9 RUE DU CHEVALIER MARTIN
LE SAINTE LUCE B
06800 CAGNES SUR MER
04 92 02 50 30

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	1
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	1
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	1
Permanence ou changement de méthodes	1
Informations générales complémentaires	1
Informations complémentaires (CICE)	1
L'utilisation du CICE dans l'entreprise	2
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Composition du capital social	2
Produits à recevoir	2
Détail des produits à recevoir	3
Charges à payer	3
Détail des charges à payer	3
Charges et produits constatés d'avance	3
Détail des charges constatées d'avance	4
Détail des produits constatés d'avance	4
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Montant des engagements financiers	4

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/07/2017 au 30/06/2018

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

Informations générales complémentaires

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 0 5361€. Il s'agit d'une provision, le montant définitif ne pourra être déterminé qu'à la fin de l'année civile 2015. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 5 361 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

ANNEXE

Exercice du 01/07/2017 au 30/06/2018

Description des efforts	Montant
- investissement :	
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	5 361
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	
Total	5 361

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	100.0000	100			100

Produits à recevoir

ANNEXE

Exercice du 01/07/2017 au 30/06/2018

Détail des produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	3 894
Autres dettes	510
Total	4 404

Détail des charges à payer

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	7 150
Total	7 150

ANNEXE

Exercice du 01/07/2017 au 30/06/2018

Détail des charges constatées d'avance

Détail des produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-189)

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Engagements reçus